

non affichage d'une autorisation de travaux

Par saxman, le 11/04/2011 à 11:21

Bonjour,

J'ai effectué des travaux à l'extérieur de mon pavillon (un auvent de 3m x 2m collé au pavillon) et je dois à présent envoyer mon formulaire d'achèvement des travaux. Je viens de m'apercevoir que pendant ces travaux j'aurais dû afficher l'autorisation de travaux, chose que je n'ai pas faite. Quels sont les risques encourus; amende, démontage du auvent, refus de conformité...ou autres?

Cordialement